

Rapport de gestion 2015



Une année placée sous le signe du développement

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre nouveau rapport annuel que nous avons le plaisir de vous présenter dans sa version électronique complète. En le structurant selon un plan clair et en permettant de le consulter en ligne, nous souhaitons encourager la transparence, nous adapter aux nouvelles habitudes de lecture, mais aussi tenir compte des aspects liés aux coûts. Nous espérons que vous aurez plaisir à découvrir notre rapport annuel 2015. Nous attirons votre attention sur le fait que ce rapport de gestion rompt avec le passé. En effet, suite à la restructuration de la Previs en institution collective, les données publiées à ce niveau du rapport correspondent uniquement à des valeurs consolidées. Les informations détaillées sur chacune des caisses de prévoyance sont résumées séparément, dans des documents publiés à l'intention des caisses.

Nous vous invitons à nous faire part de vos réactions – qu'elles soient positives ou plus critiques – à info@previs.ch.

Votre Previs

Sommaire

Vue d'ensemble des principaux chiffres clés	5
Bilan	7
Compte d'exploitation	8
Le Conseil de fondation	10
Gestion des affaires	13
Prévoyance, clientèle et communication	15
Placements financiers et immobiliers	19
Rapport de l'organe de révision (T+R SA)	23
1 Annexe	27
1.1 Bases et organisation	27
1.1.1 Forme juridique du but	27
1.1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie	27
1.1.3 Actes et règlements	27
1.1.4 Organes de direction de la Previs et réglementation des signatures	28
1.1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance	29
1.1.6 Employeurs affiliés	30
1.2 Assurés actifs et rentiers	31
1.2.1 Assurés actifs par segment	31
1.2.2 Rentières et rentiers	32
1.2.3 Répartition des assurés actifs en fonction de leur âge	33
1.3 Mode de mise en œuvre du but de la fondation	33
1.3.1 Explication des plans de prévoyance et de leur financement	33
1.3.2 Informations complémentaires concernant l'activité de prévoyance	33
1.4 Principes d'évaluation et présentation des comptes, continuité	33
1.4.1 Présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26	33
1.4.2 Principes comptables et d'évaluation	33
1.4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes	35
1.5 Risques actuariels / couverture du risque / taux de couverture	35
1.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances	35
1.5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne	35
1.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	36

1.5.4	Evolution du capital de couverture pour les rentiers par segment	36
1.5.5	Evolution des provisions techniques par segment	36
1.5.6	Résultats de l'expertise actuarielle au 31.12.2015	36
1.5.7	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	37
1.5.8	Modification des bases et hypothèses techniques	39
1.5.9	Taux de couverture selon art. 44 OPP 2	39
1.6	Commentaires relatifs aux placements de fortune et au résultat net de ces placements	39
1.6.1	Organisation des activités de placement, règlement sur les placements	39
1.6.2	Objectif et calcul des réserves de fluctuation de valeurs	40
1.6.3	Présentation des placements par catégorie	41
1.6.4	Limites légales selon OPP 2	43
1.6.5	Instruments financiers dérivés et engagements de capital en cours (ouverts)	44
1.6.6	Valeurs de marché et cocontractants des titres en Securities Lending	45
1.6.7	Explication du résultat net des placements	46
1.6.8	Explications concernant les placements chez les employeurs et les réserves de cotisations des employeurs	48
1.7	Explications concernant les autres positions du bilan et le compte d'exploitation	49
1.7.1	Compte de régularisation actif	49
1.7.2	Frais d'administration	49
1.8	Dispositions de l'autorité de surveillance	50
1.9	Autres informations relatives à la situation financière	50
1.9.1	Découvert / Explication des mesures prises	50
1.9.2	Liquidation partielle	51
1.9.3	Valeurs patrimoniales gagées	51
1.10	Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	51

Vue d'ensemble des principaux chiffres clés

	31.12.2015 1'000 CHF	31.12.2014 1'000 CHF
Somme du bilan	2'666'327	2'738'286
Placements	2'620'177	2'691'835

	31.12.2015	31.12.2014
Frais d'administration	4'875'949	5'007'119
Frais d'administration par assuré actif	282	309
Frais d'administration par destinataire (actifs et rentiers)	219	234

	31.12.2015	31.12.2014
Stratégie 15		
Rendement de la stratégie	Non publié	Non publié
% des frais de gestion de fortune dans la fortune de placement	Non publié	Non publié
Stratégie 30		
Rendement de la stratégie	0.79%	6.61%
% des frais de gestion de fortune dans la fortune de placement	0.40%	0.43%
Stratégie 40		
Rendement de la stratégie	Non publié	Non publié
% des frais de gestion de fortune dans la fortune de placement	Non publié	Non publié
Stratégie Rentiers		
Rendement de la stratégie	Non publié	Non publié
% des frais de gestion de fortune dans la fortune de placement	Non publié	Non publié

	31.12.2015	31.12.2014
Nombre de caisses de prévoyance	3	1
Nombre d'employeurs	661	667
Nombre d'assurés	17'310	16'230
Nombre de rentiers	4'942	5'176

Degré de couverture, évolution des frais d'administration et du rendement

Degré de couverture des caisses de prévoyance	31.12.2015
< 90.0%	0
90.0% - 94.9%	0
95.0% - 100.0%	2
> 100.0%	1

Evolution des frais d'administration / rendement	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Frais d'administration par destinataire en CHF (actifs et rentiers)	219	234	187	149	143	151
Rendement total	0.79%	6.61%	6.56%	6.58%	-1.62%	2.56%

Jusqu'au 31.12.2014, le rendement total correspond à la fondation commune Previs Service Public. A compter du 1.1.2015, il correspond au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune totale). Ce résultat ne permet pas de déterminer le rendement individuel des caisses de prévoyance. Le résultat de chaque caisse est fonction du rendement réalisé par la stratégie de placement choisie, pour autant que la caisse ait été affiliée auprès de la Previs pendant toute l'année.

Bilan

	Actifs	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Annexe
	Placements de fortune	2'664'908'971	2'736'868'024	1.6.3
	Liquidité et placements sur les marchés monétaires	35'887'042	37'892'914	
	Placements de fortune	2'620'176'567	2'691'834'506	
	Placements immatériels	966'614	918'131	
	Placements matériels	100'800	81'600	
	Créances de prévoyance	7'748'065	5'851'253	
	Créances diverses	29'883	289'619	
	Compte de régularisation actif	217'643	218'443	1.7.1
	Actifs provenant de contrats d'assurance	1'200'000	1'200'000	
	Actifs	2'666'326'615	2'738'286'467	

	Passifs	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Annexe
	Dettes	282'469'963	131'015'717	
	Prestations de libre passage et rentes	281'517'755	130'390'717	
	Comptes courants	320'112	0	
	Dettes générales	632'096	625'000	
	Compte de régularisation passif	624'876	10'686'257	
	Réserves de cotisations des employeurs + fonds libres affiliés	2'813'482	1'893'633	1.6.8.2
	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'495'151'372	2'705'400'884	
	Capital de prévoyance assurés actifs	1'310'473'247	1'390'238'254	1.5.2
	Capital de prévoyance rentiers	1'148'679'146	1'150'350'360	1.5.4
	Provisions techniques	35'998'979	164'812'270	1.5.5
	Réserve de fluctuations de valeurs	0	0	
	Découvert (-) / excédent (+) de couverture consolidé des caisses de prévoyance	-114'734'078	-110'711'025	
	Capital de fondation	1'000	1'000	
	Passifs	2'666'326'615	2'738'286'467	

Compte d'exploitation

	1.1.–31.12.2015 CHF	1.1.–31.12.2014 CHF	Annexe
Cotisations et apports ordinaires et autres	126'595'621	129'718'334	
Cotisations des salariés	54'700'786	56'353'960	
Cotisations des employeurs	72'100'813	73'364'374	
Prélèvement sur la réserve de cotisations des employeurs pour le financement par subventions	-205'978	0	
Cotisations de tiers	19'144'245	8'907'696	
Primes uniques et rachats	16'217'175	6'864'924	
Prélèvement sur la réserve de cotisations des employeurs pour le financement par cotisations	1'795'805	870'000	
Subsides du fonds de garantie	1'131'265	1'172'772	
Prestations d'entrée	125'845'398	96'335'472	
Prestations de libre passage	123'583'616	94'428'758	
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	0	615'600	
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce	2'261'782	1'291'114	
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	271'585'264	234'961'502	
Prestations réglementaires	-106'184'292	-139'093'351	
Rentes	-78'281'337	-68'467'041	
Rentes de survivants	-9'070'085	-8'784'940	
Rentes d'invalidité	-5'133'679	-8'933'899	
Prestations en capital à la retraite	-11'579'366	-50'117'449	
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-2'119'825	-2'790'023	
Prestations de sortie	-326'197'313	-187'624'113	
Prestations de libre passage en cas de sortie	-320'255'788	-182'206'682	
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	-5'941'526	-5'417'431	
Prestations de sortie d'affiliés effectifs	-179'919	-95'687	
Capital de prévoyance	0	-95'687	
Réserves de cotisations des employeurs	-179'919	0	
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-432'561'524	-326'813'151	
Dissolution et constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques	155'253'998	22'911'374	
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	104'049'846	155'922'485	
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance rentiers	-77'609'139	-81'946'272	
Dissolution (+) / constitution (-) de provisions techniques	128'813'291	-51'064'839	

	1.1.–31.12.2015 CHF	1.1.–31.12.2014 CHF	Annexe
Dissolution et constitution de capitaux de prévoyance + réserves de cotisations des employeurs	-896'645	-870'000	
Dissolution (+) / constitution (-) de réserves de cotisations	-896'645	-870'000	
Charges (-) / produit (+) de liquidation partielle	12'874'439	4'030'098	
Intérêts du capital d'épargne	-24'544'707	-17'769'847	
Intérêts du capital d'épargne assurés actifs	-24'284'926	-17'769'847	
Intérêts du capital d'épargne rentiers invalides	-259'781	0	
Produit de prestations d'assurance	3'031'623	236'123	
Excédents issus des assurances	0	0	
Charges d'assurance	-9'757'699	-9'833'701	
Prime de risque	-8'900'007	-8'921'872	
Prime de frais	-342'637	-387'738	
Apports au fonds de garantie	-515'055	-524'091	
Résultat net de l'activité d'assurance	-25'015'250	-93'147'602	

	1.1.–31.12.2015 CHF	1.1.–31.12.2014 CHF	Annexe
Résultat net des placements de fortune	21'727'824	164'023'646	
Gains sur placements de fortune	61'474'786	198'091'694	
Pertes sur placements de fortune	-29'190'705	-22'565'849	
Frais d'administration des placements de fortune	-10'556'257	-11'502'199	1.6.7.2
Dissolution/constitution de provisions techniques	0	0	
Autres produits	4'080'945	1'671'206	
Produit de prestations fournies	4'080'945	1'671'206	
Autres charges	-892	0	
Frais d'administration	-4'815'680	-4'982'676	1.7.2
Administration générale	-3'514'322	-3'367'588	
Frais de marketing et de publicité	-462'787	-595'388	
Agents et courtiers	-739'881	-905'361	
Organe de révision et experts en caisses de pension	-76'636	-83'589	
Autorité de surveillance	-22'054	-30'750	
Excédent des recettes (+) / de charges (-) avant constitution des réserves de fluctuation de valeurs	-4'023'053	67'564'574	
Constitution (-) / dissolution (+) des réserves de fluctuation de valeurs	0	0	
Dissolution de réserves de fluctuation de valeurs	0	0	
Constitution de réserves de fluctuation de valeurs	0	0	
Excédent de recettes (+) / de charges (-)	-4'023'053	67'564'574	

Le Conseil de fondation

Bons débuts pour la «nouvelle Previs»

La Previs a brillamment mené ses activités au long de cette première année sous la forme d'une institution collective. Sur le marché, les opérateurs nous considèrent comme un nouvel acteur, tout en nous accordant le crédit d'une société reconnue. Compte tenu de la disparition progressive des caisses de pension, nous sommes donc plutôt confiants. Le travail qui nous reste à accomplir au niveau de l'organisation et des processus n'en demeure pas moins conséquent. Le Conseil de fondation et la direction sont également absorbés par des questions stratégiques extrêmement complexes liées à la prévoyance professionnelle.

Où investir?

Nous traversons une époque marquée par des incertitudes et des problèmes géopolitiques. Les guerres, les déplacements massifs de population, l'instabilité politique et les difficultés économiques observés en de nombreux points du globe ne contribuent pas à stabiliser les économies nationales. En outre, comme si les taux d'intérêt bas actuels ne rendaient pas la tâche des caisses de pension assez ardue encore, sur les marchés, des mouvements apparentent la gestion fiduciaire des avoirs de prévoyance de nos destinataires à une tâche herculéenne. Placer des capitaux à un niveau de risque mesuré est devenu pratiquement «mission impossible»: chaque placement est un cas de conscience – nous avons plus que jamais présents à l'esprit les risques que nous prenons. Cela étant, nous ne pouvons une fois encore que nous féliciter de la part stable que représente l'immobilier dans notre portefeuille, car il dégage un rendement constant et relativement élevé – qui ne cesse par ailleurs de progresser.

Notre effectif immobilier en progression régulière produit un rendement constant et relativement élevé.

Prestations en baisse dans la prévoyance professionnelle?

Nous le savons tous, nous l'entendons de la bouche des spécialistes et des politiques et le lisons dans les médias: des temps difficiles attendent les assurances sociales sur le plan financier. L'allongement de l'espérance de vie et les rendements insuffisants grèvent l'équilibre entre la population active et les retraités. Nous n'avons plus d'autre solution que d'accepter des compromis à tous les niveaux de manière à assurer la pérennité d'un système de rente dont la qualité est reconnue. Inutile pour autant de sombrer dans la panique. Les réactions excessives sont tout aussi inefficaces que l'inaction. Il vaut mieux concentrer nos réflexions sur les stratégies et les mesures à adopter. Prenons soin de ce système et tâchons d'éviter de placer nos intérêts particuliers avant ceux de la collectivité dans les discussions en cours sur les réformes.

A l'avenir, les rentes vont baisser à cause de l'allongement de l'espérance de vie et des rendements insuffisants.

Transformation numérique

Pour les caisses de pension, l'évolution technique du monde numérique qui nous entoure passe par une transformation des prestations. Nous allons les rapprocher des employeurs et des assurés et rendre les informations accessibles à tout moment, notamment sur le deuxième pilier. Pour que nos clients profitent des prestations performantes résultant d'une telle plus-value, nous devons créer les conditions nécessaires en termes d'infrastructure et de ressources, ce qui implique des efforts et des investissements considérables au sein de la fondation. La numérisation en cours s'apprête à modifier le monde du travail en profondeur. Elle concernera évidemment les caisses de pension aussi, puisque celles-ci sont également des assureurs et des prestataires sur le marché du travail. C'est pourquoi la Previs a entamé l'année dernière des réflexions sur ce sujet passionnant.

A propos de la Previs

La société innova Assurances SA ne comptant plus parmi les affiliés de la Previs, le Conseil de fondation a été informé de la démission de Martin Horisberger, représentant des employeurs, avec effet au 31.12.2015. Nous regrettons cette démission, les contributions expertes de Martin Horisberger vont nous manquer. Sa succession est déjà prévue. Le Conseil de fondation en fera la demande pendant l'assemblée des délégués du 16 juin 2016.

Chères clients et chers clients, chers assurés et rentiers, je vous adresse mes remerciements pour la confiance que vous continuez d'accorder à notre nouvelle structure. Mes remerciements vont également aux membres du Conseil de fondation, à la direction et à tous les collaborateurs de la Previs.



Peter Flück
Président du Conseil de fondation

Composition du Conseil de fondation et fonctions en 2015

Prénom/ nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs	Brienz Rothorn Bahn	2004/2012
Magdalena Meyer	Vice-présidente Membre du comité de compliance	Employeurs	Bildungszentrum Verwaltung & Wirtschaft bwd	2008/2012
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs	Atupri Caisse- maladie	2012
Martin Horisberger	Membre du comité de placements	Employeurs	Innova Assurances	2007/2015
Urs Obrecht		Employés	Homes dahlia	2013
Stephan Spycher	Membre du comité de placements	Employés	Commune Vinelz	2009/2013
Jürg Thöni	Membre du comité de placements	Employés	Spital STS AG	2012
Kurt Zaugg	Membre du comité de placements	Employés	Commune Eggiwil	2007/2015

Gestion des affaires

Le faible rendement des placements (0.8%) influence la stratégie de la Previs

Après plusieurs années de rendement élevé, l'exercice 2015 constitue une étape de temporisation dans l'histoire de la Previs.

Les marchés des capitaux, ce «troisième cotisant» chargé d'assurer l'essentiel des rentes actuelles et futures, ont connu en 2015 une évolution rythmée par de nombreux soubresauts et des performances globalement inférieures à la moyenne.

Perspectives pour les rendements futurs

En abaissant le taux d'intérêt technique à 2.75% le 31.12.2015, nous reflétons le recul net des perspectives de rente à l'avenir.

Courant 2016, dans le cadre de la stratégie 2017-2021, les discussions du Conseil de fondation porteront entre autres sujets sur les nouvelles mesures indispensables en ce qui concerne par exemple la rémunération technique et le taux de conversion.

Premiers succès de l'institution collective

Le 1.1.2015, la Previs a troqué son statut de fondation commune contre celui de fondation collective. En termes d'organisation, ce changement est une prouesse qui continue de nous tenir en haleine. En effet, comme chaque fois lorsque quelque chose est nouveau, l'épreuve du réel fait surgir des problèmes auxquels il faut trouver des solutions.

Cela étant, nous constatons avec plaisir que cette opération rencontre un écho largement positif. En 2015, nous avons également créé deux nouvelles caisses de prévoyance venant s'ajouter à la caisse de prévoyance Service Public (ancienne fondation commune): la première, une caisse de pension Employeur, assure les collaborateurs d'un seul et unique employeur, tandis que la seconde, une caisse de prévoyance Association Stratégie 30, assure les employés de plusieurs employeurs en appliquant la stratégie de placement 30 (part d'actions de 30%).

Le 1.1.2016, nous avons en outre opéré le transfert de deux grandes institutions de la caisse de prévoyance Service Public à des caisses de prévoyance Employeur spécifiques.

Nouvelle présentation du degré de couverture dans le rapport de gestion

Le degré de couverture a diminué en 2015 par rapport à l'année précédente en raison des rendements insuffisants. Plusieurs caisses de prévoyance faisant désormais partie de la fondation et chacune d'elle ayant un degré de couverture différent, nous nous limiterons, dans le présent rapport de gestion consolidé, à indiquer une fourchette pour les degrés de couverture. Les clients recevront des informations individuelles pour chaque caisse de prévoyance, dans lesquelles ils trouveront notamment le degré de couverture de «leur» caisse.

Au 31.12.2015, les degrés de couverture se situaient dans une fourchette de 95.4% à 102.7%.

Les niveaux de couverture des caisses de prévoyance se situent entre 95.4% et 102.7%.

Nos nouvelles valeurs – car seule l'expérience est gage de résultat!

A l'issue d'un long processus, la direction et les collaborateurs ont modernisé le profil d'identité de la Previs. Celui-ci repose sur quatre définitions de valeurs concises et met l'accent sur les attentes de nos clients, partenaires commerciaux et autres parties prenantes, mais aussi sur nos points forts.

Responsabilité

C'est avec engagement et compétence que nous faisons face à la complexité croissante.

Esprit de partenariat

Ce n'est qu'en unissant nos forces que nous pouvons atteindre nos objectifs.

Transparence

Parce que notre transparence est gage de confiance.

Orientation sur les objectifs

Parce que nous sommes forts et avons du succès.

Grâce à des mesures ciblées et à une gestion appropriée, nous entendons faire ressentir ces valeurs au quotidien. Jugez par vous-même!

Nous adressons tous nos remerciements à Claudio Zulauf qui, après cinq années passées dans notre institution de prévoyance, vient de nous quitter pour s'établir comme indépendant. Claudio Zulauf a notamment contribué au succès de la restructuration de la Previs.



Stefan Muri
Directeur

Composition de la direction en 2015

Prénom/nom	Fonction
Stefan Muri	Directeur
Claudio Zulauf	Directeur adj. / Responsable Prévoyance
Stefan Ernst	Membre de la direction / Responsable Clients & communication
Marco Fumasoli	Membre de la direction / Responsable Placements financiers
Roger Müller	Membre de la direction / Responsable Placements immobiliers

Prévoyance, clientèle et communication

Consolider des bases solides

Depuis le 1.1.2015, Previs Prévoyance opère en tant que fondation collective ouverte à toutes les branches d'activités et dont la caisse de prévoyance Service Public demeure un pilier fondamental. Après deux années de maturation sur le papier, nos projets ont enfin pu se frotter à la réalité. Les clients et les courtiers ont analysé la nouvelle structure et les potentiels de notre fondation. Les courtiers nous ont également donné la possibilité de participer à de nombreux appels d'offres et de recueillir des expériences importantes. Dans l'ensemble, les processus, les outils, mais surtout le nouveau système de gestion que nous utilisons pour calculer les solutions de prévoyance individuelles des clients, fonctionnent de façon plus que satisfaisante.

En 2015, la Previs a remis plus d'offres qu'elle ne l'avait fait depuis des années. Nous sommes en outre assez satisfaits des résultats. En effet, en date du 1.1.2016, nous gérons six caisses de prévoyance dans le segment «Entreprise» (dont la caisse de prévoyance Retraités) en plus de la caisse de prévoyance Service Public. Ensemble, ces six caisses représentent plus de 2800 destinataires et quatre d'entre elles sont gérées pour le compte de différents établissements hospitaliers, ce qui est nouveau pour notre organisation. D'autres entreprises de taille plus petite nous ont informés qu'elles souhaitaient rejoindre la Previs l'année prochaine.

Au début de l'année 2016, la Previs comptait déjà sept caisses de prévoyance indépendantes

Nouvelle prestation: le séminaire de préparation à la retraite

Dans le cadre d'un essai pilote, nous avons organisé en 2015 trois séminaires auquel un nombre défini de futurs retraités a assisté. La demande était importante et les séminaires ont fait salle comble. Les intervenants, pour la plupart externes, ont abordé les questions de la planification financière (les trois piliers de la prévoyance), les aspects personnels, sociaux et liés à la santé, ainsi que toutes les facettes d'une préparation ciblée et globale à la retraite. Compte tenu des réactions positives des participants, le séminaire sera reconduit en 2016. Plusieurs dates sont ainsi prévues

au printemps et à l'automne. Ces séminaires sont proposés uniquement en allemand pour le moment.

L'offre de séminaire s'élargira en 2016 avec un séminaire clients destiné aux collaborateurs des ressources humaines.

Taux d'intérêt technique

La situation restant tendue sur les marchés financiers, les investisseurs, et notamment les caisses de pension, doivent s'attendre à ce que les produits diminuent encore dans les prochaines années.

Sans attendre, le Conseil de fondation a décidé à l'été 2015 qu'il faudrait abaisser le taux d'intérêt technique à 2.75% (rémunération des capitaux retraite) selon le degré de couverture qui serait réalisé à la fin de l'année 2015 afin de circonscrire les risques liés à des produits insuffisants.

Le taux d'intérêt technique est déjà fixé à 2.75% et il va falloir abaisser le taux de conversion

Qu'est-ce qu'implique cette diminution? Afin de pouvoir verser les rentes garanties aujourd'hui dans les conditions prévues, il faut augmenter le capital de couverture en proportion. La Previs dispose du capital de couverture nécessaire dans les provisions qu'elle a constituées et peut le réunir sans que cela n'ait de répercussions significatives sur le degré de couverture de la caisse de prévoyance Service Public.

Outre l'abaissement du taux d'intérêt technique, il convient de réfléchir à la réduction du taux de conversion. Pour les retraites futures, il faudra que le capital économisé suffise à assurer les prestations de retraite. La conversion de ce capital devra donc être calculée avec un taux adapté à cette fin.

Pour 2016, le Conseil de fondation maintient le taux de conversion à 6% pour un départ à la retraite à 65 ans (hommes et femmes), sachant bien que les pertes éventuelles sur les mutations devront être financées en puisant dans les produits de la fondation.

En d'autres termes, les rentes versées jusqu'à présent aux assurés restent identiques, car elles sont garanties par le législateur. Les produits générés par les placements financiers étant faibles, les avoirs de vieillesse actifs sont faiblement rémunérés et la rente indiquée sur le certificat d'assurance est revue en conséquence. Selon la situation personnelle des assurés, il est possible de compenser intégralement ces ajustements en retardant l'âge du départ à la retraite et/ou en plaçant des capitaux personnels pendant plus longtemps.

Nouveau logiciel de gestion Xplan – un an déjà

La migration des données dans le nouveau logiciel de gestion s'est déroulée sans anicroche et l'organe de révision a vérifié leur exactitude. Nous discutons de l'expérience accumulée au cours des douze derniers mois et des besoins des clients avec le prestataire. Le domaine de la prévoyance ne cesse d'actualiser les processus et les documents afin de garantir l'efficacité des opérations quotidiennes.

Portail web

Nous mettons les bouchées doubles pour assurer la mise en ligne de notre nouvelle plateforme sur laquelle nos clients pourront entrer eux-mêmes les mutations qu'ils doivent nous annoncer. Nous devrions octroyer un accès au premier client pilote au début de l'été 2016. Nous nous félicitons de cette avancée et le remercions d'ores et déjà pour sa collaboration.

Claudio Zulauf
Responsable Prévoyance
Directeur adjoint

Stefan Ernst
Responsable Clients & communication
Membre de la direction

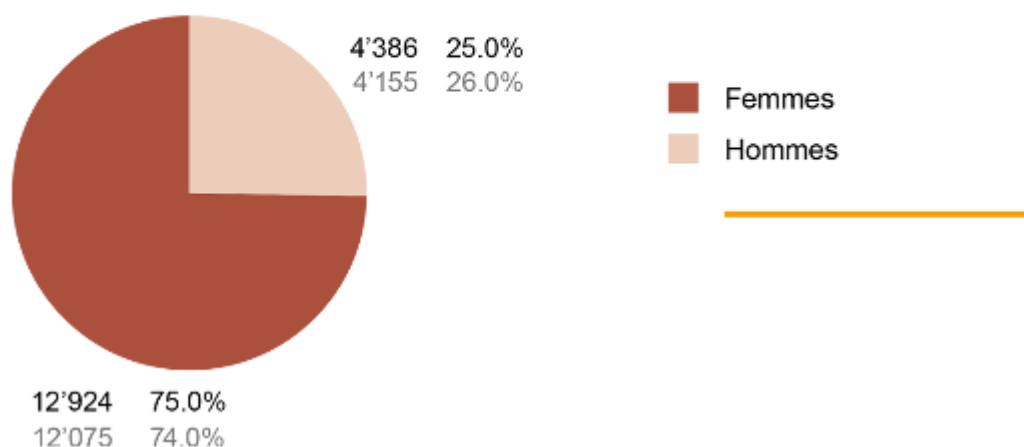
Employeurs affiliés

	31.12.2015	31.12.2014
Total employeurs	661	667
Segment Service Public	659	667
Segment Entreprises	2	0

Assurés actifs et rentiers

Assurés actifs: femmes et hommes

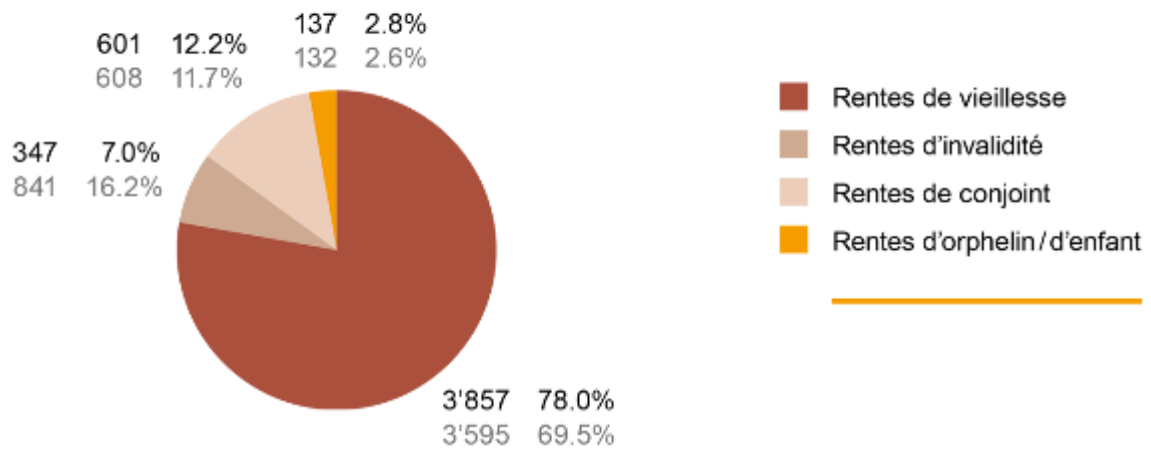
Total 2015: 17'310
Total 2014: 16'230



Rentières et rentiers par type de rente

Total 2015: 4'942

Total 2014: 5'176



Placements financiers et immobiliers

Les incertitudes économiques et géopolitiques se ressentent sur les marchés financiers

Compte tenu du niveau plancher record atteint dans le monde par les taux d'intérêt, les prévisions de rendement des obligations, catégorie de placement primordiale pour les institutions de prévoyance, ont enregistré un recul massif. Par voie de conséquence, les autres catégories de placement étaient pratiquement contraintes de distribuer des produits élevés pour atteindre les rendements de référence nécessaires, le tout bien sûr sans prendre de risques exagérés. Au vu des tensions géopolitiques actuelles et de l'évolution fragile de l'économie mondiale, la tâche était plutôt délicate et a mis en lumière la difficulté criante de la situation. Peut-on pour autant parler d'absence de perspectives?

Le risque davantage pris en compte que le rendement – en particulier eu égard aux conditions défa-vorables des marchés des placements

Il n'en est pas question. Il nous a néanmoins fallu investir en mesurant pleinement les risques et ne pas nous référer outre mesure aux promesses de rendement des années précédentes. Nous avons rapidement pris la situation économique à bras le corps et avons réalisé nos placements de fortune en adaptant les règles de prudence. Par exemple, nous n'avons pratiquement plus procédé à aucun investissement dans les obligations en francs suisses compte tenu des taux d'intérêt négatifs. En effet, qui aurait envie de prêter de l'argent et, qui plus est, de payer pour le faire?

L'immobilier et les placements non traditionnels, moyens de réduire les risques et vecteurs potentiels de rendement

Les années précédentes, nous avons déjà pris la décision d'augmenter notre quote-part d'immeubles en propriété, plus particulièrement par le biais de projets de nouvelles constructions résidentielles. Nous avons également renforcé nos investissements dans des instruments moins liquides, comme l'infrastructure. Grâce à cette stratégie, nous sommes capables non seulement de maintenir les risques à un bas niveau sur l'ensemble des placements, mais aussi de réaliser un surrendement sous forme d'une prime d'illiquidité. Pour cela, nous avons néanmoins besoin de visibilité à long terme pour les placements, ce à quoi notre forme de fondation collective nous prédestine.

2015, une année sous le signe des projets de nouvelles constructions

Au cours des années qui viennent de s'écouler, la Previs s'est constitué un portefeuille bien garni de projets de nouvelles constructions. Les projets de développement à l'initiative de la Previs ainsi que les trois projets de nouvelles constructions acquis en 2014 sont en cours de réalisation. Le projet de Boll s'est clôturé à la fin de l'année 2015 sur un succès. Les pelleuses ont pu se mettre à

l'œuvre sur les chantiers de Bienne et de Nessleren dont la Previs est le promoteur. Quant aux nouvelles constructions «Portalyssa», «Cosmos» et «ZicZac Thörishaus», ils sont en cours de construction. Avec cinq nouvelles constructions en chantier, nous avons été accaparés par les tâches de maître d'ouvrage, qu'il s'agisse de la direction de projet proprement dite comme de la préparation et du déploiement de la commercialisation. Tous ces projets sont aujourd'hui en bonne voie.

Portalyssa, Cosmos et ZicZac – tels sont les noms de nos trois projets de construction en cours

L'effectif immobilier constitue le socle de la Previs

Ces vastes chantiers mobilisent des moyens financiers considérables qu'aucun loyer ne vient contrebalancer pour le moment. La performance du portefeuille immobilier a donc été mise à mal par rapport aux précédentes années. La performance annuelle réalisée (3.5%) a légèrement déçu les prévisions. En dépit du contexte difficile imposé par le niveau bas des taux d'intérêt – nous avons notamment été contraints d'accorder des réductions de loyer sur des baux en cours –, le rendement de notre effectif actuel d'immeubles locatifs a suffi à garantir le rendement théorique. Afin de favoriser le développement durable de l'effectif immobilier, nous devons employer les moyens disponibles là où ils sont le plus intéressants pour la Previs. L'entretien régulier des biens locatifs revêt donc une grande importance.

D'ici à 2018, les placements immobiliers directs vont croître pour représenter, selon la manière dont nous pouvons en juger aujourd'hui, CHF 920 millions, soit une proportion nettement supérieure à 35% de la fortune totale. En 2016, nous focaliserons par conséquent nos efforts sur l'intégration des projets de nouvelles constructions conformes à la qualité demandée dans notre portefeuille actuel. Dans le même temps, malgré les difficultés qui pèsent actuellement sur les investissements, nous resterons actifs sur le marché des transactions afin de profiter des opportunités d'achat et de vente qui se présenteront et de continuer d'optimiser notre portefeuille.

Un rendement conforme au marché malgré une tactique sur la réserve

Notre approche privilégiant une stratégie défensive nous a permis de contenir de manière significative les fluctuations de rendement au long de cette année difficile. Malgré un contexte hostile, nous avons enregistré un rendement total de 0.8%, un résultat plutôt attrayant et, qui plus est, plus qu'honorable compte tenu du faible niveau de risque auquel nous nous sommes exposés.

Marco Fumasoli
Responsable Placements financiers
Membre de la direction

Roger Müller
Responsable Placements immobiliers
Membre de la direction

Evolution du résultat net des placements

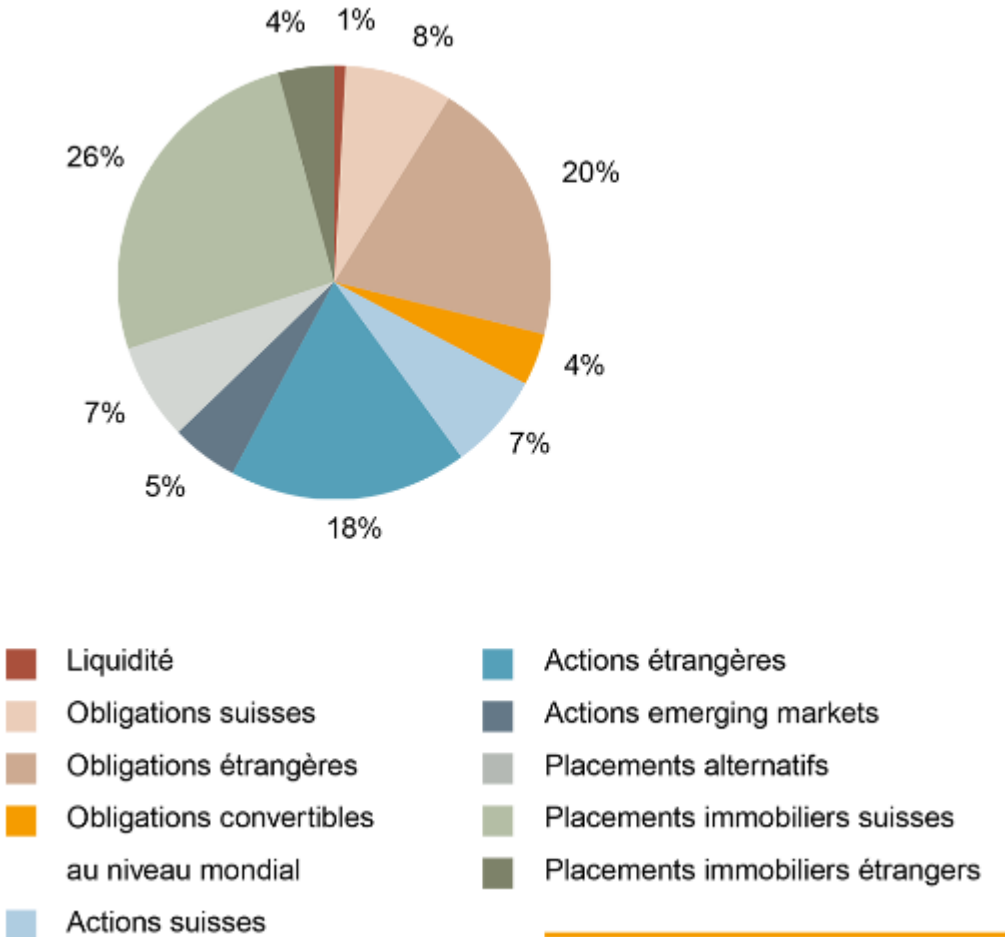
	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers
Ø 10 années	2.74%	2.21%	4.08%
2015	0.79%	-0.05%	3.59%
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%
2012	6.58%	7.58%	3.85%
2011	-1.62%	-3.29%	3.19%
2010	2.56%	2.09%	3.82%
2009	8.36%	10.26%	3.77%
2008	-9.32%	-14.44%	4.67%
2007	2.27%	1.72%	3.83%
2006	5.89%	6.63%	4.14%

Jusqu'en 2014, le rendement total indiqué est celui de la fondation commune Previs Service Public. A compter de 2015, il s'agit du résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune totale). Ce résultat ne permet pas de déterminer le rendement individuel des caisses de prévoyance. Celui-ci est fonction du rendement réalisé par la stratégie de placement choisie pour autant que la caisse ait été affiliée auprès de la Previs pendant toute l'année.

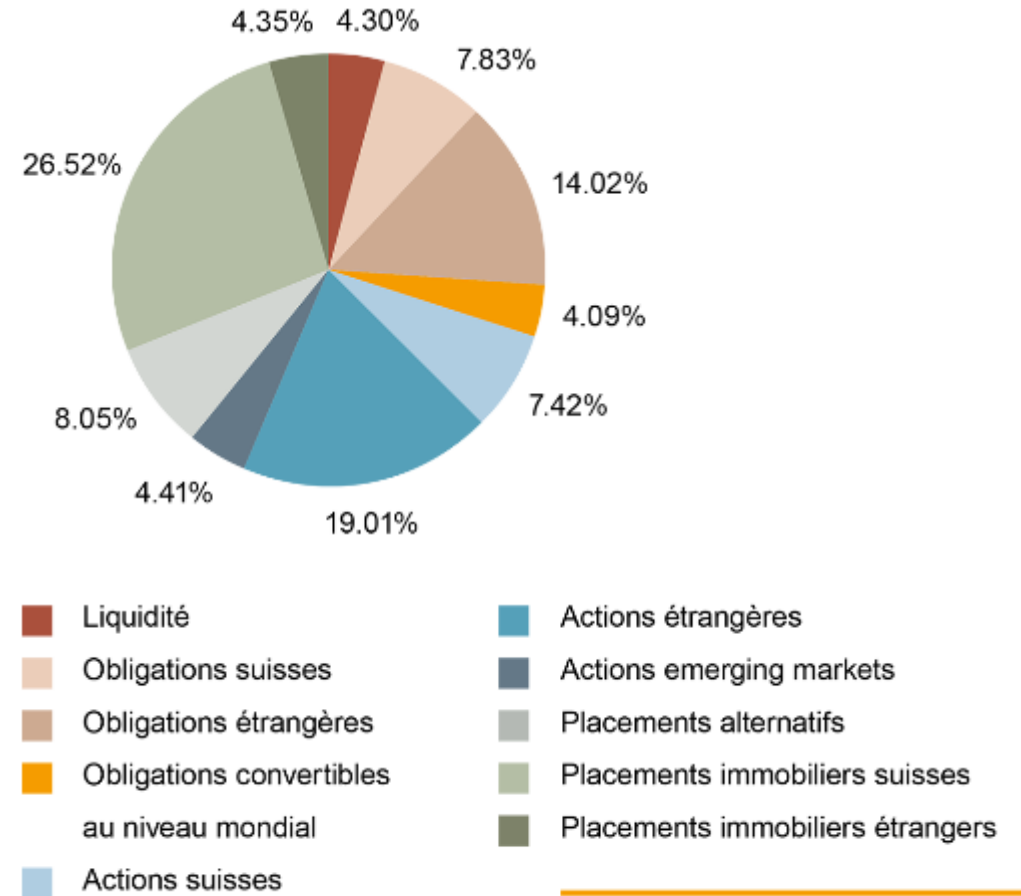
Comparaison entre la répartition stratégique et la répartition actuelle

Pour surveiller et piloter efficacement les activités de placement, la stratégie de placement se subdivise en différentes catégories. La représentation ci-après fournit une comparaison entre la répartition stratégique et la répartition actuelle au 31 décembre 2015.

Répartition stratégique de la fortune



Répartition actuelle de la fortune – Stratégie de placement 30



Rapport de l'organe de révision (T+R SA)

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung



Previs prévoyance Köniz

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
Comptes annuels 2015

722000

T+R AG

CH-3073 Gümliigen | Sägeweg 11

Tel. +41 31 950 09 09
Fax +41 31 950 09 10
info@t-r.ch | www.t-r.ch

 Mitglied von EXPERT Suisse



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil de fondation de la Previs prévoyance, Köniz

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Previs prévoyance, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 114'734'078. Les mesures prises par le Conseil de fondation sous sa propre responsabilité, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert ainsi qu'au sujet des placements et de l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. En vertu de l'art. 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons :

- que le Conseil de fondation assume sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous chiffre 1.9.1;
- que le Conseil de fondation respecte les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- que les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en œuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées;
- que le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et qu'il nous a en outre confirmé poursuivre sa surveillance et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et de la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Guemligen, le 25 avril 2016

T+R SA



Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée



Vincent Studer
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

1 Annexe

1.1 Bases et organisation

1.1.1 Forme juridique du but

La fondation a pour but la mise en œuvre de la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application, en faveur des salariés des employeurs affiliés ainsi qu'en faveur de leurs proches et survivants soumis à la LPP. Elle peut étendre la prévoyance au-delà des prestations légales minimales et verser des allocations dans des situations de nécessité telles que maladie, accident ou chômage.

Dans la perspective de la transformation de l'institution commune en institution collective, un acte de fondation remanié a été approuvé par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations le 31 octobre 2013 et l'inscription dans le registre du commerce a été changée en date du 18 décembre 2013. La mise en œuvre de la modification du but est intervenue au 1^{er} janvier 2015.

1.1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est enregistrée dans le registre LPP du canton de Berne sous le numéro 0692.

Toutes les caisses de pension soumises à la loi sur le libre passage (LFLP) doivent être affiliées au fonds de garantie LPP. Elles fournissent des contributions correspondantes à ce fonds. Le fonds de garantie assure aux assurés leurs prestations jusqu'à un salaire assuré de CHF 126'900 lorsque l'institution de prévoyance n'est pas solvable.

1.1.3 Actes et règlements

- Acte de fondation du 31.10.2013, valable à partir du 1.1.2015
- Règlement d'organisation du 1.12.2014, valable à partir du 1.1.2015
- Règlement de prévoyance du 19.6.2014, valable à partir du 1.1.2015
- Règlement sur les placements du 1.12.2014, valable à partir du 1.1.2015
- Règlement sur la répercussion des frais de gestion du 18.3.2014, valable à partir du 1.1.2015
- Règlement sur les provisions du 19.6.2014, valable à partir du 1.1.2015
- Règlement de liquidation partielle du 21.10.2015, entrant en vigueur avec effet rétroactif au 1.1.2015

1.1.4 Organes de direction de la Previs et réglementation des signatures

Annelise Vaucher, représentante des employeurs, a quitté le Conseil de fondation à la fin de l'année 2014 après que SASDOVAL a mis fin à son affiliation à la Previs. Compte tenu de la transformation de la Previs en institution collective, le siège n'a pas été repourvu. En 2015, le Conseil de fondation était composé de quatre représentants des employés et de quatre représentants des employeurs. La compagnie d'assurance Innova ayant mis un terme à son affiliation auprès de la Previs, Martin Horisberger a démissionné du Conseil de fondation fin 2015. Son remplaçant sera élu lors de l'assemblée des délégués 2016.

Composition du Conseil de fondation et fonctions en 2015

Prénom/ nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs	Brienz Rothorn Bahn	2004/2012
Magdalena Meyer	Vice-présidente Membre du comité de compliance	Employeurs	Bildungszentrum Verwaltung & Wirtschaft bwd	2008/2012
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs	Atupri Caisse- maladie	2012
Martin Horisberger	Membre du comité de placements	Employeurs	Innova Assurances	2007/2015
Urs Obrecht		Employés	Homes dahlia	2013
Stephan Spycher	Membre du comité de placements	Employés	Commune Vinelz	2009/2013
Jürg Thöni	Membre du comité de placements	Employés	Spital STS AG	2012
Kurt Zaugg	Membre du comité de placements	Employés	Commune Eggwil	2007/2015

Composition de la direction en 2015

Prénom/nom	Function
Stefan Muri	Directeur
Claudio Zulauf	Directeur adj. / Responsable Prévoyance
Stefan Ernst	Membre de la direction / Responsable Clients & communication
Marco Fumasoli	Membre de la direction / Responsable Placements financiers
Roger Müller	Membre de la direction / Responsable Placements immobiliers

Règlementation des signatures

Le président et le vice-président, de même que les membres de la direction, disposent d'un droit de signature commune à deux.

Indemnités du Conseil de fondation

Selon le chiffre 2.5 du règlement d'organisation, les indemnités versées au Conseil de fondation sont publiées de manière résumée dans le rapport annuel:

En 2015, des honoraires fixes, commissions incluses, d'un montant total de CHF 102'200 (2014: CHF 110'333) ont été versés au Conseil de fondation, ainsi que des jetons de présence à hauteur de CHF 21'850 (2014: CHF 29'800).

Indemnités de la direction

En vue d'appliquer une politique de la transparence allant au-delà des prescriptions, la Previs publie également les chiffres concernant les indemnités de la direction. Outre les salaires annuels, la Previs pratique un système de bonus/malus, selon lequel tous les collaborateurs, direction comprise, peuvent réaliser, selon une procédure déterminée, une indemnité supplémentaire dépendant des prestations. Cette indemnité est toujours calculée à la fin d'une année civile, sur la base de l'évaluation des prestations lors des entretiens de promotion des collaborateurs. Elle prend en considération, outre la réalisation des objectifs, également la situation financière de la Previs.

Nombre	Somme salariale annuelle 2015 brute	Bonus 2014, versés en 2015	Total somme 2015
5 membres de la direction	CHF 950'300	CHF 23'700	CHF 974'000

Le rapport entre le salaire le plus bas (apprentis non compris) et le salaire le plus élevé à la Previs est de: 1:4.1.

1.1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	ABCON AG, Berne, Martin Schnider
Externe Revisionsstelle	T+R SA, Gümligen, Vincent Studer

Comme le prévoit le chiffre 7.1 du règlement d'organisation, l'organe de révision est élu pour une durée de deux ans. Ces organes peuvent être réélus au maximum quatre fois.

Conseils en gestion de fortune

Stratégiques	Martin Gafner, Ittigen
Opérationnels	INVESTAS Beratungs AG, Berne

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Belpstrasse 48, case postale, 3000 Berne 14

1.1.6 Employeurs affiliés

Ci-après les adhésions et les départs des employeurs affiliés ainsi que l'effectif au 31.12.2015.

Les données ci-dessous englobent également des clients qui étaient déjà assurés auprès de la Previs et qui se sont réaffiliés suite à une fusion ou une réorganisation.

Adhésions par segments		Affiliés/Assurés
Total		16/1469
Segment Service Public		14/1162
Segment Entreprises		2/307

Départs par segments		Affiliés/Assurés
Total		22/1425
Segment Service Public		22/1425
Segment Entreprises		0/0

Ce tableau présente les affiliations avec des assurés actifs à la date fixée.

	31.12.2015	31.12.2014
Total employeurs	661	667
Segment Service Public	659	667
Segment Entreprises	2	0

1.2 Assurés actifs et rentiers

1.2.1 Assurés actifs par segment

	31.12.2015	31.12.2014
Total assurés actifs par segments	17'310	16'230
Segment Service Public	17'003	16'230
– hommes	4'324	4'155
– femmes	12'679	12'075
Segment Entreprises	307	0
– hommes	62	0
– femmes	245	0

Changements par segments	2015	2014
Segment Service Public		
Assurés actifs au 1.1.2015	16'230	17'282
Mutations a posteriori année précédente	10	20
Entrées *	3'445	3'607
Sorties	-2'417	-3'988
Départs à la retraite	-260	-684
Décès	-5	-7
Assurés actifs au 31.12.2015	17'003	16'230
Segment Entreprises		
Assurés actifs au 1.1.2015	0	0
Mutations a posteriori année précédente	0	0
Entrées	349	0
Sorties	-42	0
Départs à la retraite	0	0
Décès	0	0
Assurés actifs au 31.12.2015	307	0

* A compter de 2015, les personnes en incapacité de travail dont le délai d'attente est en cours sont décomptées sous les assurés actifs.

1.2.2 Rentières et rentiers

Bénéficiaires de rentes par segments	31.12.2015	31.12.2014
Segment Service Public	4'942	5'176
Rentes de vieillesse	3'857	3'595
Rentes d'invalidité	347	841
Rentes de conjoint	601	608
Rentes d'orphelin/d'enfant	137	132
Segment Entreprises	0	0
Rentes de vieillesse	0	0
Rentes d'invalidité	0	0
Rentes de conjoint	0	0
Rentes d'orphelin/d'enfant	0	0

Changements par segments	2015	2014
Segment Service Public		
Bénéficiaires de rentes au 1.1.2015	5'176	4'825
Mutations ultérieures année précédente *	-473	80
Nouveaux bénéficiaires de rentes ¹	432	871
Bénéficiaires de rentes en moins ²	-193	-600
Bénéficiaires de rentes au 31.12.2015	4'942	5'176
Segment Entreprises		
Bénéficiaires de rentes au 1.1.2015	0	0
Mutations ultérieures année précédente *	0	0
Nouveaux bénéficiaires de rentes ¹	0	0
Bénéficiaires de rentes en moins ²	0	0
Bénéficiaires de rentes au 31.12.2015	0	0

* A compter de 2015, les personnes en incapacité de travail dont le délai d'attente est en cours sont décomptées sous les assurés actifs.

¹ Départ à la retraite, invalidité

² Terme effectif d'affiliation ou selon type de rente: départ à la retraite, invalidité, décès, âge terme révolu

1.2.3 Répartition des assurés actifs en fonction de leur âge

	31.12.2015 Ans	31.12.2014 Ans
Assuré actifs par segment	45.31	45.12
Segment Service Public	45.40	45.12
– hommes	46.87	46.51
– femmes	44.90	44.64
Segment Entreprises	40.25	–
– hommes	42.76	–
– femmes	39.62	–

1.3 Mode de mise en œuvre du but de la fondation

1.3.1 Explication des plans de prévoyance et de leur financement

La fondation a géré six plans de primauté de cotisations comprenant plus de 35 combinaisons de plans dans le segment Service Public. Dans le segment Entreprise, le choix des plans est libre.

1.3.2 Informations complémentaires concernant l'activité de prévoyance

Adaptation des rentes à l'évolution des prix

Lors de la séance du 1^{er} décembre 2014, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1.1.2015. En 2016 également, il est renoncé à une adaptation des rentes au renchérissement.

1.4 Principes d'évaluation et présentation des comptes, continuité

1.4.1 Présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis selon les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

1.4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2.

Les liquidités, créances et engagements sont évalués à leur valeur nominale.

Les devises sont évaluées sur la base de leur cours le jour de référence. Ce sont les cours déterminés par l'office de dépôt qui s'appliquent.

Les actions, obligations et parts de placements collectifs sont évaluées à leur valeur boursière le jour de référence. Ce sont les cours déterminés par l'office de dépôt qui s'appliquent.

Les placements immobiliers directs sont évalués selon une méthode de la valeur de rendement. La base de calcul est constituée par le taux hypothécaire moyen courant et déterminant pour le droit du bail, appliqué aux immeubles évalués. Les critères ci-après sont notés selon un schéma défini, et évalués de manière détaillée pour chaque immeuble:

- situation, infrastructure, niveau de l'aménagement, plans, état de la construction, qualité des logements en location sur le marché, taux d'occupation de l'immeuble, niveau du loyer, perspectives d'avenir pour l'immeuble. Sur la base du nombre de points obtenus, l'on détermine des suppléments au taux hypothécaire. Le taux de capitalisation est obtenu en additionnant le taux hypothécaire et les suppléments. Les loyers courants théoriques nets sont capitalisés avec ce taux, ce qui fournit la valeur estimée de l'immeuble. Cette méthode est appliquée individuellement pour chaque immeuble. Chaque année, 20% de l'effectif est contrôlé par une estimation externe de la valeur vénale.
- Les immeubles qui se trouvent en phase d'assainissement sont désignés comme des immeubles en développement. Les améliorations créant des plus-values sont activées, les autres frais d'assainissement sont portés au débit du compte d'exploitation.
- En 2015, les taux de capitalisation bruts appliqués pour les immeubles effectifs (hors participations immobilières) se situaient entre 5.18% et 7.87%. Le taux de capitalisation brut moyen était de 6.12% à la fin de l'année.

Les comptes de régularisation et provisions non techniques sont pris en compte selon les règles de la comptabilité commerciale et les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

Des réserves de fluctuation de valeurs appropriées à la stratégie de placement prévue sont constituées du côté des passifs pour chaque caisse de prévoyance.

Pour déterminer l'objectif minimal que doivent atteindre les réserves de fluctuation de valeurs par catégorie d'investissement, l'on applique la méthode dite économique-financière (méthode «Value at Risk»). Cette méthode consiste à calculer les réserves de fluctuation de valeurs des différentes stratégies de placement en se basant sur le profil de risque et de rendement des catégories de placement. L'objectif des réserves de fluctuation de valeurs est exprimé en pourcent des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, compte tenu d'un degré de sécurité de 97.5% sur un an.

1.4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Compte tenu de la structure du fonds à investisseur unique, les immeubles directs (actifs et passifs) sont désormais présentés sous les placements de fortune et non plus sous un poste en cours. Le total du bilan est donc défalqué d'environ 9.1 mio CHF pour 2014. Dans le bilan et le compte d'exploitation, la présentation des placements de fortune a fait l'objet de diverses modifications. La présentation a été adaptée en conséquence en conséquence pour l'année 2014.

1.5 Risques actuariels / couverture du risque / taux de couverture

1.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Previs est une institution de prévoyance partiellement autonome couvrant elle-même une partie de ses risques. La Previs a conclu une réassurance congrue auprès de la PKRück Réassurance des caisses de pension SA pour les risques décès et invalidité.

L'accord contractuel avec la PKRück SA prévoit que l'excédent éventuel résultant d'un meilleur développement de l'évolution des sinistres que ne le prévoyait le calcul des primes soit comptabilisé dans la réserve clientèle correspondante. A l'expiration du contrat, celle-ci sera créditée à la Previs et profitera ainsi entièrement à l'ensemble des assurés.

1.5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne

	2015 CHF
Situation des avoirs-épargne au 1.1.	1'390'238'254
Cotisations d'épargne des employés et des employeurs	108'202'642
Prestations de libre passage	140'193'374
Remboursements pour l'EPL / divorce	2'261'782
Prestations de libre passage en cas de sortie	-318'539'299
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	-5'941'526
Dissolution suite départ à la retraite, décès	-42'752'193
Variation des avoirs-épargne des assurés en incapacité de travail ¹	12'525'286
Intérêts du capital d'épargne	24'284'926
Situation des avoirs-épargne au 31.12.	1'310'473'247

¹ A partir de 2015, les personnes en incapacité de travail se trouvant dans le délai d'attente sont prises en compte comme assurés actifs.

Les avoirs-épargne ont été rémunérés à un taux d'intérêt de 1.75% (2014: 1.75%).

1.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	821'838'031	749'580'841

1.5.4 Evolution du capital de couverture pour les rentiers par segment

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Total	1'148'679'146	1'150'350'360
Segment Service Public		
Situation du capital de couverture au 1.1	1'150'350'360	1'068'404'088
Changement en raison de liquidations partielles	-80'099'252	0
Adaptation au nouveau calcul au 31.12	78'428'038	81'946'272
Situation du capital de couverture au 31.12	1'148'679'146	1'150'350'360
Segment Entreprises		
Situation du capital de couverture au 1.1	0	0
Changement en raison de liquidations partielles	0	0
Adaptation au nouveau calcul au 31.12	0	0
Situation du capital de couverture au 31.12	0	0
Taux d'intérêt technique fondation	2.75%	4.00%

1.5.5 Evolution des provisions techniques par segment

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Segment Service Public		
Provisions pour changement de bases	28'716'979	29'812'270
Provision pour taux de conversion	7'219'000	0
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	0	135'000'000
Total des provisions techniques	35'935'979	164'812'270
Segment Entreprises		
Provisions pour changement de bases	0	0
Provision pour taux de conversion	63'000	0
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	0	0
Total des provisions techniques	63'000	0

1.5.6 Résultats de l'expertise actuarielle au 31.12.2015

En qualité d'institution collective, la Previs gère un compte pour chaque caisse de prévoyance comme le préconisent les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. En conséquence, chaque caisse de prévoyance possède un degré de couverture individuel, lequel est communiqué aux organes

compétents de la caisse de prévoyance. Présenter un degré de couverture consolidé à l'échelle de la fondation n'ayant pas de sens, nous avons décidé d'y renoncer.

A la date du 31.12.2015, les degrés de couverture de toutes les caisses de prévoyance affiliées à la Previs étaient situés entre 95.4% et 102.7% moyennant un taux d'intérêt technique de 2.75%.

L'expert confirme que les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement au 31.12.2015 correspondent aux dispositions légales.

1.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases réglementaires et les calculs pour le bilan actuariel se fondent sur les bases actuarielles selon LPP 2010. Il s'agit de bases considérées comme bien adaptées aux calculs actuariels d'institutions de prévoyance autonomes et qui sont par conséquent fréquemment utilisées. Les probabilités de mariage, l'âge du conjoint, le nombre d'enfants et l'âge des enfants sont pris en compte selon la méthode commune. Au lieu d'introduire la situation familiale détaillée, l'on applique pour chaque assuré les chiffres empiriques des bases actuarielles LPP 2010.

Le taux d'intérêt technique est un paramètre essentiel pour la définition des engagements actuariels. Ce taux doit être fixé sur la base des hypothèses relatives au rendement à long terme du capital. Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 3.0% au 1.1.2015. La situation des intérêts bas s'étant à nouveau aggravée, le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux technique à 2.75% au 31.12.2015. La réalisation de provisions a permis de financer une partie de cette diminution.

1.5.7.1 Provisions actuarielles

Principes

La Previs constitue des provisions actuarielles pour les risques actuariels soumis à des fluctuations ainsi que pour les promesses de prestations qui ne sont pas ou pas suffisamment financées par les cotisations réglementaires.

Les provisions actuarielles sont des consolidations qui, dans le cadre du calcul du degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2, sont prises en compte de la même manière que les capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes.

Provision pour changement de bases

Cette provision est constituée pour tenir compte des effets financiers de l'augmentation attendue de l'espérance de vie depuis la publication des bases techniques.

Le montant théorique de la provision correspond à 0.5% du capital de couverture des rentes, multiplié par la différence entre l'année de calcul et l'année pendant laquelle les bases actuarielles utilisées par l'institution de prévoyance ont été publiées.

Provision pour fluctuations de risques des assurés actifs

Les risques décès et invalidité sont en général soumis à des fluctuations à court terme. Une accumulation imprévue de sinistres peut considérablement charger l'institution de prévoyance d'un point de vue financier. Afin d'assurer la couverture de telles fluctuations des assurés actifs, une provision correspondante sous forme d'un fonds pour fluctuation des risques est constituée et calculée chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle selon la méthode commune de Panjer. Le fonds pour fluctuation des risques est fixé pour un degré de sécurité de 99.9%.

La Previs a conclu une réassurance pour ces risques, raison pour laquelle plus aucune provision n'est actuellement constituée pour ces risques.

Provision pour taux de conversion

Une provision pour taux de conversion est constituée en cas de pertes dues à la retraite sur la base des taux de conversion appliqués en primauté de cotisations.

La provision est calculée pour tous les assurés actifs en primauté de cotisations à partir de l'âge de 55 ans. Elle correspond à la différence escomptée avec le taux d'intérêt technique entre l'avoir de vieillesse probable à l'âge de la retraite et la réserve mathématique actuarielle nécessaire au même moment calculée pour la rente convertie. Elle est adaptée chaque année. La provision pour taux de conversion est calculée chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle. Elle est dissoute dès qu'une réduction du taux de conversion à la valeur technique correcte est conclue, ou dès que le taux de conversion appliqué est correct sur le plan actuariel.

Le taux de conversion de la Previs a été fixé à 6.0% au 1.1.2013. L'abaissement du taux d'intérêt technique à 2.75% au 31.12.2015 a donné lieu à des pertes sur retraites que l'on a dû inscrire dans les engagements par le biais de provisions.

Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique

Le taux technique de 4.0% a été ramené à 3.0% le 1.1.2015. La provision constituée au cours des années précédentes (105 mio CHF) a été dissoute au 1.1.2015. Une autre provision de 30 mio CHF a été utilisée pour financier partiellement le nouvel abaissement du taux à 2.75% le 31.12.2015.

Le Conseil de fondation s'interrogera sur l'évolution à donner à l'avenir au taux d'intérêt technique pendant les débats sur la stratégie 2017–2021. A cette occasion, il définira le nouvel objectif du taux d'intérêt technique et prévoira les provisions devant être constituées à partir de l'exercice 2016.

1.5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Aucune modification n'est intervenue.

Les nouvelles bases actuarielles LPP 2015 ont été publiées en décembre 2015 et devraient être appliquées pour la première par la Previs dans la clôture des comptes 2016.

1.5.9 Taux de couverture selon art. 44 OPP 2

Compte tenu de la nouvelle structure de la Previs constituée en institution collective depuis le 1.1.2015, la fondation ne possède pas de degré de couverture. Le tableau ci-dessous indique dans quelle fourchette le taux de couverture des différentes caisses de prévoyance se situe.

Degré de couverture des caisses de prévoyance	31.12.2015
< 90.0%	0
90.0% – 94.9%	0
95.0% – 100.0%	2
> 100.0%	1

1.6 Commentaires relatifs aux placements de fortune et au résultat net de ces placements

1.6.1 Organisation des activités de placement, règlement sur les placements

1.6.1.1 Règlement sur les placements

Le règlement sur les placements de la Previs régit la répartition des responsabilités, des compétences et des tâches de contrôle entre le Conseil de fondation, le comité de placements et la direction.

Le placement de fortune est subdivisé en plusieurs phases, avec différentes attributions de compétences. Il en résulte grosso modo le tableau suivant:

Domaine	Conseil de fondation	Comité de placements	Gestion de portefeuilles
Placements stratégiques	Décision	Conseil	
Placements tactiques	Information	Décision	Mise en œuvre
Choix des titres		Information	Décision
Affaires courantes		Information	Décision
Reporting	Information	Information	Consolidation

Dans les mandats externes, la gestion de portefeuille est assurée par le gestionnaire de portefeuille compétent de la banque concernée; dans les mandats internes, il s'agit du responsable Placements financiers pour les titres et du responsable Immeubles pour les placements immobiliers directs.

Autres organes concernés

Tâche	Responsabilité
Conseils stratégiques	Martin Gafner, Ittigen
Conseils opérationnels	INVESTAS Beratungs AG, Berne
Global Custodian	UBS AG, Zürich
Gestion de fonds	UBS Fund Management, Bâle

1.6.1.2 Mandats de gestion de fortune

Les obligations suisses, obligations étrangères, actions suisses et actions étrangères sont gérées dans le cadre d'un fonds à investisseur unique moyennant délégation de la gestion de fortune à la gestion de portefeuille de la Previs sur autorisation de l'Autorité de surveillance des marchés financiers. Toutes les autres catégories de placements sont gérées selon le même principe dans le cadre des Managed Accounts par la gestion de portefeuille de la Previs.

La Previs gère personnellement l'ensemble des placements avec le concours d'experts externes.

1.6.2 Objectif et calcul des réserves de fluctuation de valeurs

Le Conseil de fondation a défini l'objectif des réserves de fluctuation de valeurs comme suit pour chacune des stratégies de placement:

	2015	2014
Stratégie de placement 15		9.6%
Stratégie de placement 30	13.0%	13.0%
Stratégie de placement 40		15.3%
Stratégie de placement rentiers		8.6%

La procédure utilisée correspond aux principes d'évaluation énoncés au chiffre 1.4.2.

¹ Le nombre figurant dans la désignation de la stratégie correspond à la part d'actions qu'elle contient.

1.6.3 Présentation des placements par catégorie

1.6.3.1 Présentation des placements ventilés selon usages comptables

Placements de fortune	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Stratégie 15	0	0
Stratégie 30	2'620'176'567	2'691'834'506
Stratégie 40	0	0
Stratégie retraités	0	0
Total des placements de fortune	2'620'176'567	2'691'834'506

Capital d'exploitation et autre	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Liquidités d'exploitation	35'887'042	37'892'914
Créances d'employeurs	6'883'846	5'027'876
Créances diverses	894'102	1'112'997
Actions provenant de contrats d'assurance	1'200'000	1'200'000
Placements immatériels	966'614	918'131
Placements matériels	100'800	81'600
Compte de régularisation actif	217'643	218'443
Total capital d'exploitation et autre	46'150'047	46'451'961

Récapitulation de la fortune totale	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Total des placements	2'620'176'567	2'691'834'506
Total capital d'exploitation et autre	46'150'047	46'451'961
Fortune totale (somme du bilan)	2'666'326'615	2'738'286'467

Le poste «Créances d'employeurs» comprend les cotisations de l'année 2015 encore dues au 31 décembre 2015.

1.6.3.2 Présentation selon la stratégie de placement 30

L'allocation des fonds au 31 décembre 2015 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres de l'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

La valeur à fin 2015 est comparée à la stratégie de placement (part visée) décidée par le Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements au 31.12.2015	Fourchette
Liquidités	1.00%	4.30%	0–15%
Obligations suisses	8.00%	7.83%	5–15%
Obligations étrangères	20.00%	14.02%	10–25%
Obligations convertibles au niveau mondial	4.00%	4.09%	0–6%
Actions suisses	7.00%	7.42%	4–11%
Actions étrangères	18.00%	19.01%	15–29%
Actions marchés émergents	5.00%	4.41%	
Placements alternatifs	7.00%	8.05%	0–9%
Placements immobiliers suisses	26.00%	26.52%	22–40%
Placements immobiliers étrangers	4.00%	4.35%	0–6%

Au cours de l'année sous revue, la quote-part représentée par les liquidités était nettement supérieure à la part stratégique visée, un résultat lié d'une part à la situation difficile des taux et d'autre part aux projets de nouvelles constructions. Les taux d'intérêt ayant été négatifs une partie de l'année, la quote-part des obligations a été sous-pondérée. Il était en effet inutile de dégager des capitaux tiers qui n'auraient pas pu être rémunérés à hauteur du risque. Qui plus est, pour certains placements en obligations, il aurait même fallu payer pour le prêt! S'agissant des placements en actions, l'on observe une légère surpondération en moyenne pendant l'année, en particulier en Europe. A contrario, la quote-part d'actions en Suisse et dans les autres pays a connu une pondération majoritairement neutre. Les marchés d'actions en Suisse et aux Etats-Unis ont en outre été partiellement immunisés contre les pertes tout au long de l'année, ce qui s'est traduit par une réduction significative du risque pris. La proportion de placements alternatifs a progressé tout au long de l'année, en privilégiant en particulier les placements dans les infrastructures et les Private Equity. La quote-part des immeubles en propriété a également augmenté. Les différents projets de nouvelles constructions ont permis à l'effectif de suivre une évolution très positive et, par contrecoup, de faire reculer les risques pesant sur l'ensemble du patrimoine de manière significative.

Au 31.12.2015, la Previs possède, en tant qu'actionnaire, une participation auprès de la PKRück équivalant à env. 20.3 mio CHF. La Previs est représentée par son directeur au sein du conseil d'administration de la PKRück SA.

1.6.4 Limites légales selon OPP 2

1.6.4.1 Art. 55 OPP 2 pour la fortune totale

Conformément à l'art. 55 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), des limites s'appliquent aux différents placements.

Titres hypothécaires	
Part maximale	50.00%
Part effective	1.30%
Actions	
Part maximale	50.00%
Part effective	31.00%
Immobilier	
Part maximale	30.00%
Part effective	29.68%
Placements alternatifs	
Part maximale	15.00%
Part effective	9.11%
Devises étrangères non couvertes	
Part maximale	30.00%
Part effective	25.14%
Placements chez l'employeur	
Part maximale	5.00%
Part effective	0.44%
Immobilier en Suisse	
Part maximale	30.00%
Part effective	25.96%
Immobilier à l'étranger	
Part maximale	10.00%
Part effective	3.72%

Le 31 décembre 2015, aucune des limites définies par l'OPP 2 n'était enfreinte.

La quote-part de placements alternatifs prévue par l'OPP 2 diffère de la classification effective telle que prévue par le règlement sur les placements, car une approche économique doit prévaloir quand il s'agit de surveiller les risques. L'application de la quote-part de placements alternatifs prévue par l'OPP 2 est assurée par un rapport OPP 2 distinct de Global Custodian.

1.6.5 Instruments financiers dérivés et engagements de capital en cours (ouverts)

1.6.5.1 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

	Exposure + 31.12.2015 CHF	Exposure - 31.12.2015 CHF	Valeur du marché 31.12.2015 CHF	Volumes de contrats 31.12.2015 CHF
Options	3'470'623	0	3'470'623	176'025'655
Futures	0	0	0	0
Instruments sur devises	0	-2'761'948	-2'761'948	280'498'600
Produits structurés	85'834'225	0	85'834'225	85'834'225
Total global	89'304'848	-2'761'948	86'542'900	542'358'480

Les options présentées constituent exclusivement des opérations de couverture. Il en va de même pour les instruments sur devises, les montants arrivant éventuellement à terme étant entièrement disponibles (pas de vente à découvert). Les appels de marge existant au 31 décembre 2015 sont couverts par les limites internes disponibles auprès de Global Custodian.

Les produits structurés comprennent des Barrier Reverse Convertibles, des certificats trackers, des certificats à capital (partiellement) garanti ainsi que des produits portant intérêts à coupons variables.

1.6.5.2 Engagements de capital en cours (ouverts)

Au jour de référence, le 31 décembre 2015, les engagements de capital ci-après étaient ouverts:

Emetteur	Engagement de capital total	Engagement de capital appelé	Engagement de capital ouvert	Engagement de capital ouvert en CHF
D&S Asia Green Property Fund II	HKD 130'000'000	HKD 100'140'640	HKD 29'859'360	3'856'635
AFIAA Fondation suisse d'investissement immobilier à l'étranger	CHF 25'000'000	CHF 16'000'000	CHF 9'000'000	9'000'000
BlackRock PE Programm VII	\$ 14'000'000	–	\$ 14'000'000	14'014'000
SCM Infrastructure Select – Inst. 1	€ 19'000'000	€ 2'137'500	€ 16'862'500	18'336'114
Archmore (UBS) Infrastr. Debt, SICAV	€ 13'000'000	€ 10'927'241	€ 2'072'759	2'253'898
Swiss Capital Pro Disintermediation Fund	\$ 5'000'000	\$ 1'700'000	\$ 3'300'000	3'303'300
Responsability Participations AG	CHF 10'000'000	CHF 2'000'000	CHF 8'000'000	8'000'000
Total				58'763'947

1.6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en Securities Lending

En principe, le règlement sur les placements de la Previs n'autorise pas le prêt de titres. Il se peut cependant qu'au sein des parts de fonds souscrites et des fondations de placement, des prêts de titres (Securities Lending) soient proposés par l'intermédiaire du service de gestion de portefeuille du fournisseur.

1.6.7 Explication du résultat net des placements

1.6.7.1 Rendement

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers directs
Ø 10 années	2.74%	2.21%	4.08%
2015	0.79%	-0.05%	3.59%
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%
2012	6.58%	7.58%	3.85%
2011	-1.62%	-3.29%	3.19%
2010	2.56%	2.09%	3.82%
2009	8.36%	10.26%	3.77%
2008	-9.32%	-14.44%	4.67%
2007	2.27%	1.72%	3.83%
2006	5.89%	6.63%	4.14%

Jusqu'en 2014, le rendement total indiqué est celui de la fondation commune Previs Service Public. A compter de 2015, il s'agit du résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune totale). Ce résultat ne permet pas de déterminer le rendement individuel des caisses de prévoyance. Celui-ci est fonction du rendement réalisé par la stratégie de placement choisie pour autant que la caisse ait été affiliée auprès de la Previs pendant toute l'année.

1.6.7.2 Frais de gestion de la fortune

Comme par le passé, la Previs continue de porter une attention particulière aux frais de gestion de la fortune présentés ci-après. Dans le cadre des placements financiers et immobiliers, l'accent est mis en premier lieu sur l'optimisation des coûts. Pour y parvenir, nous avons notamment démantelé les fonds de placement, massivement réduit les courtages commerciaux et renoncé aux droits de timbre à l'intérieur des fonds à investisseur unique. Contrairement à l'année précédente, nous ne mentionnons pas de frais de transaction et taxes ni de frais supplémentaires pour les placements financiers, ces frais étant imputés dans nos fonds à investisseur unique et nos Managed Accounts et étant donc considérés comme des coûts implicites.

	2015 CHF	2014 CHF
Total Expense Ratio placements financiers	-8'266'129	-8'760'930
Coûts explicites placements financiers	-653'724	-963'708
Coûts implicites placements financiers	-7'612'405	-7'797'222
Frais de transaction et coûts fiscaux placements financiers	0	-337'623
Commissions commerciales	0	-119'828
Impôts	0	-217'795
Coûts supplémentaires placements financiers	0	-206'972
Total frais de gestion de la fortune placements financiers bruts	-8'266'129	-9'305'525
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.42%	0.44%
moins rabais	593'616	607'820
Total frais de gestion de la fortune placements financiers nets	-7'672'513	-8'697'705
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.39%	0.41%
Total Expense Ratio placements immobiliers directs	-2'883'732	-2'725'082
Frais d'administration internes	-2'972'465	-2'846'424
Honoraires de tiers gestion de fortune	-26'824	-18'544
Recettes honoraires gestion de fortune / charges	177'817	179'782
Gestion de portefeuille interne	-18'073	-3'244
Estimations	-44'187	-36'652
Frais de transaction placements immobiliers	-11	-79'412
Frais de transaction ne pouvant être portés à l'actif	0	-67'023
Frais	-11	-12'389
Total frais de gestion de la fortune immobilière	-2'883'743	-2'804'494
en % de la valeur du marché des placements immobiliers directs	0.44%	0.48%
Total frais de gestion de la fortune nets	-10'556'257	-11'502'199
en % de la valeur du marché brute	0.43%	0.45%
en % de la valeur du marché nette	0.40%	0.43%

La Previs a conclu des conventions avec différentes fondations de placement et différents fournisseurs de fonds concernant les rétrocessions et les rabais. Pour l'année 2015, la Previs s'est vu accorder des rabais à concurrence de CHF 593'616 (2014: CHF 607'820). En outre, nous avons conclu un «Fund Master Agreement» avec notre Global Custodian. Celui-ci implique notamment la ségrégation de l'ensemble de nos fonds de placement. Cet accord permet d'affirmer, dans le cadre des relations commerciales avec la Previs, que notre Global Custodian ne retient pas de dotations supplémentaires sous forme de rabais au sens de l'ATF 132 III 460.

Le 31 décembre 2015, la Previs ne détenait pas de placements dits «intransparents» conformément à l'attestation de frais de gestion de la fortune établie par l'UBS. Le taux de transparence des coûts atteint donc 100%.

	2015 CHF	2014 CHF
Total placements transparents	2'620'176'566	2'670'145'782
Total placements collectifs intransparentes	–	32'431'850
Fortune globale de placement	2'620'176'566	2'702'577'632
Pourcentage de transparence des coûts	100.00%	98.80%

1.6.7.3 Exercice du droit de vote

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), mieux connue sous le nom d'«initiative Minder», contraint les caisses de pension, en tant qu'actionnaires d'entreprises suisses, d'utiliser activement leur droit de vote en faveur des destinataires. L'exercice du droit de vote peut être consulté sur <http://www.previs.ch/fr/vermoegensanlagen>.

1.6.8 Explications concernant les placements chez les employeurs et les réserves de cotisations des employeurs

1.6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Le 31 décembre 2015, les placements auprès des employeurs étaient constitués d'un prêt de plus de 5 mio CHF accordé à la fondation Siloah pour une durée de 6 ans. La rémunération est fixée à 2.20%.

1.6.8.2 Explications concernant les réserves de cotisations des employeurs

Segment Service Public	2015 CHF	2014 CHF
Situation des réserves de cotisations des employeurs au 1.1	1'893'633	938'008
Dépôts	1'795'805	870'000
Prélèvement pour le financement des cotisations	–205'978	0
Prélèvement pour le maintien de l'effectif	–513'263	0
Prélèvement pour les sorties d'effectifs assurés	–179'919	0
Intérêts	23'203	85'626
Situation des réserves de cotisations des employeurs au 31.12	2'813'482	1'893'633

	Segment Entreprises	2015 CHF	2014 CHF
Situation des réserves de cotisations des employeurs au 1.1		0	0
Dépôts		0	0
Prélèvement pour le financement des cotisations		0	0
Prélèvement pour le maintien de l'effectif		0	0
Prélèvement pour les sorties d'effectifs assurés		0	0
Intérêts		0	0
Situation des réserves de cotisations des employeurs au 31.12		0	0

En 2015, les réserves de cotisations des employeurs ont été rémunérées avec une performance de la fortune totale de 0.79% (2014: 6.61%).

1.7 Explications concernant les autres positions du bilan et le compte d'exploitation

1.7.1 Compte de régularisation actif

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Compte de régularisation des intérêts des placements financiers	0	0
Compte de régularisation actif de la prévoyance	217'643	218'443
Compte de régularisation actif de l'immobilier	0	0
Total du compte de régularisation actif	217'643	218'443

1.7.2 Frais d'administration

La Previs comptabilise ses frais d'administration pour les différents secteurs prévoyance, clients & communication, placements financiers et placements immobiliers. Les prestations réciproques sont facturées à l'interne.

	Segment Service Public	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Frais d'administration bruts ¹		-4'830'955	-5'007'119
Produits prévoyance		59'713	24'443
Frais d'administration moins produits d'administration		-4'771'241	-4'982'676
Frais d'administration facturés aux employeurs		4'043'287	1'671'206
Frais d'administration nets		-727'954	-3'311'470
Frais d'administration bruts en % des produits d'administration		15.07%	66.14%

Segment Entreprises	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Frais d'administration bruts ¹	-44'994	0
Produits prévoyance	556	0
Frais d'administration moins produits d'administration	-44'438	0
Frais d'administration facturés aux employeurs	37'658	0
Frais d'administration nets	-6'780	0
Frais d'administration bruts en % des produits d'administration	15.07%	n. v.

¹ L'indemnisation des courtiers en assurance est incluse dans les frais d'administration. Les indemnités sont effectuées sur les primes de risque. Les affiliés ou les personnes assurées pour lesquelles des indemnités sont versées à des courtiers en assurance sur la base de leur affiliation doivent s'adresser le cas échéant directement aux courtiers en assurance compétents afin de connaître le montant de l'indemnisation.

1.8 Dispositions de l'autorité de surveillance

Les comptes annuels 2013 et 2014 ont été approuvés sans condition par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) le 9 juillet 2015.

1.9 Autres informations relatives à la situation financière

1.9.1 Découvert / Explication des mesures prises

Le 31.12.2015, des découverts se sont creusés ou sont apparus pour la première fois dans certaines caisses de prévoyance en raison des mauvaises conditions d'investissement de l'année 2015. Les mesures suivantes ont été adoptées à l'automne 2015 dans le cadre de décisions ou seront discutées en 2016 dans le cadre de la stratégie 2017–2021:

- Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 2.75% au 31.12.2015.
- Une nouvelle diminution du taux d'intérêt technique sera discutée au sein du Conseil de fondation et, le cas échéant, appliquée, dans le cadre de l'analyse de l'actif et du passif menée en 2016.
- Une diminution du taux de conversion sera discutée au sein du Conseil de fondation et, le cas échéant, appliquée, dans le cadre de l'analyse de l'actif et du passif menée en 2016.
- Des mesures d'assainissement de la caisse de prévoyance Service Public seront discutées au sein du Conseil de fondation et, le cas échéant, appliquées, dans le cadre de l'analyse de l'actif et du passif menée en 2016.

A en juger par l'expertise actuarielle actuelle, l'expert estime qu'aucune mesure d'assainissement supplémentaire n'est nécessaire pour le moment pour la caisse de prévoyance à découvert.

1.9.2 Liquidation partielle

Parmi les contrats d'affiliation résiliés au 31.12.2015, deux ont donné lieu à une liquidation partielle. Ces liquidations partielles n'ont pas encore pu être clôturées, un acompte des capitaux de couverture a cependant été versé à la nouvelle institution de prévoyance. Le droit collectif sur les provisions n'avait pas encore été transféré à la date de clôture du bilan.

Trois clients représentant un total de 2'500 assurés et retraités ont été transférés chacun dans une caisse de prévoyance individuelle le 1er janvier 2016, ce qui a donné lieu à une liquidation partielle. Les comptes annuels 2015 tiennent compte d'une délimitation en ce qui concerne l'ampleur de la réduction des capitaux de prévoyance concernés.

1.9.3 Valeurs patrimoniales gagées

Pour la couverture des opérations de change à terme, notre banque attitrée possède un droit de gage sur notre portefeuille de titres à hauteur de 30 mio CHF. Pour les dérivés cotés en bourse, des valeurs patrimoniales ad hoc ont été gagées en sus dans notre fonds à investisseur unique.

1.10 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Le 1.1.2016, nos affiliés «Spital STS AG», «Alterswohnen STS AG» et «Spitäler fmi AG», soit au total 2'217 assurés actifs, 303 retraités et un capital de prévoyance de 223.8 mio CHF, ont quitté la caisse de prévoyance Service Public pour entrer chacun dans leur propre caisse de prévoyance Employeurs (les retraités dans la caisse de prévoyance Retraités).

Le 1.1.2016, la stratégie de placement Retraités a été activée en raison de l'événement susmentionné.